

Réunion du Mercredi 26 Juin 2019
2019/006

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS
SEANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2019

: : : : : :

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six juin, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10, Présents : 07, Votants : 08

Date de convocation et d'affichage : 20 Juin 2019

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Anne JEHANNO, Graziella WERNER, Hélène DANIEL, Amans GAUSSEL, Marina DEROUILLAC

Etaient absents : Kerry WALLACE, Jérôme THOMAS, Christian GICQUEL

Pouvoir : Christian GICQUEL à Jérémy DAUPHIN

A été élue secrétaire de séance : Hélène DANIEL

Intervention de Mme Carole SABOURIN, Présidente de l'Association MILLEPATTES

M. le Maire donne la parole à Mme Carole SABOURIN, Présidente de l'Association Millepattes dont le siège social est situé au 6 le Tertre à Languédias qui a été déclarée à la Sous-Préfecture de Dinan le 16 Août 2018.

Mme SABOURIN présente l'association qui a pour but de nourrir, soigner, stériliser et pucer les chats errants ainsi que de rechercher des familles d'accueil et d'adoption.

Adoption du procès-verbal de la précédente

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la réunion précédente et demande si un complément ou des modifications doivent être apportés.

Le procès-verbal est adopté

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/001 **Objet : Achats de cages**

M. le Maire rappelle :

- l'intervention en début de séance de Mme Carole SABOURIN, présidente de l'association Millepattes dont le siège social est situé au 6 le Tertre à Languédias, association qui a été déclarée à la Sous-Préfecture de Dinan le 16 Août 2018 et qui a pour but de nourrir, soigner, stériliser et pucer les chats errants ainsi que de rechercher des familles d'accueil et d'adoption.
- La demande de financement de deux cages pour la capture des chats errants qui ensuite seront nourris, soignés, pucés, stérilisés avec une recherche de famille d'accueil et d'adoption.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu :

- Donne :
 - son accord pour que la commune achète deux cages qui seront mises à la disposition de l'association. Une convention de mise à disposition sera signée entre la commune et l'association.
 - Pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents (convention etc...) nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/002 **Objet : Matériel de désherbage alternatif**

M le Maire rappelle les dispositions prises lors de la réunion du 05 septembre 2018 et celle du 15 janvier 2019.

Il fait part :

- d'un courriel en date du mercredi 12 juin 2019 de Mme la Trésorière du Centre de Finances de Jugon Commune Nouvelle (courriel qui a également été transmis à la commune de Trébédan) précisant qu'une des deux communes doit être

Réunion du Mercredi 26 Juin 2019
2019/006

désignée comme propriétaire et d'en permettre l'usage à l'autre collectivité par convention.

- De l'entretien qu'il a eu avec les élus de la commune de Trébédan qui donne leur accord pour que ce matériel soit la propriété de la commune de Languédias avec une mise à disposition à la commune de Trébédan (délibération en date du 11 juin 2019).
- Du projet de convention qui a été établie entre les communes.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, du projet de convention, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable :
 - pour que la commune de Languédias soit désignée comme propriétaire avec une mise à disposition du bien à la commune de Trébédan.
 - Pour que ce bien soit inscrit à l'actif de la commune de Languédias compte 2158 numéro d'inventaire 2019-003.
- Valide la convention de mise à disposition et d'utilisation jointe en annexe.
- Autorise M. le Maire à rectifier les écritures déjà émises.
- Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents (convention, etc.) nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/003 **Objet : Accessibilité – Panneaux PMR**

M le Maire donne la parole à M. Jean-Yves NEDELLEC, 1^{er} adjoint en charge de ce dossier qui rappelle les dispositions prises et les travaux exécutés afin de rendre accessibles les différents bâtiments et les espaces communaux.

Il précise qu'il est nécessaire de compléter les équipements par des panneaux et des places PMR en peinture.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et celui de M. l'Adjoint, après avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier :

- Emet un avis favorable pour la mise en place de panneaux et de peinture PMR.
- Valide le devis n° DEV-678 en date du 17 juin 2019 de la société 4S Signalisation de Quévert pour un montant TTC de 715.32€
- D'inscrire cette dépense à l'opération 194 « Accessibilité ERP-IOP »
- D'effectuer les virements de crédits suivants :
 - Opération 205, compte 2315 -750€
 - Opération 194, compte 2152 +750€
- Donne pouvoir à M le maire pour prendre toutes les décisions, signer le devis et tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/004 **Objet : Maintenance Eclairage Public**

M. le Maire informe l'assemblée qu'un des foyers (F58), Rue de l'Avenir est vétuste.

Il fait part des chiffrages réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie 22 qui s'élève :

- Pour la dépose à 520 € HT, la participation de la commune : 312 €
- Pour la rénovation à 1 670 €, la participation de la commune : 1 002 €.

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner à ce dossier.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré :

- Décide de reporter ce sujet lors d'une prochaine réunion, chacun est invité à se rendre sur les lieux lorsqu'il fait nuit afin de se rendre compte si c'est opportun ou non de procéder au remplacement de cet éclairage.

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/005 **Objet : Association Sportive de Languédias**
Don

M. le Maire fait part de l'entretien qu'il a eu avec M. Michel HALLOUET, président de l'association sportive de Languédias qui a été fondée en 1984 dont le but est de développer la pratique des sports et susciter des liens d'amitié entre ses membres.

M. HALLOUET lui a indiqué :

Réunion du Mercredi 26 Juin 2019
2019/006

- que cette association étant en sommeil depuis de nombreuses années, le compte bancaire doit être clôturé.
- qu'une demande de dissolution de l'association est en cours auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor.
- Que la volonté des membres du bureau qui se sont réunis le 11 avril 2019 est de verser la somme de 1 000€ à la commune afin qu'elle l'investisse pour les enfants de l'école publique « Les Picotous » (matériels d'éveil, de sport, informatique, jeux, etc....).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le don de 1 000€ de l'Association Sportive de Languédias et les conditions émises par les membres du bureau à savoir que cet argent soit investi pour les enfants de l'école (un RDV a été pris avec les professeurs des écoles, M. HALLOUET sera présent).
- Décide d'imputer cette somme en investissement au compte 10251 à l'opération 187 « Acquisitions de matériels »
- Donne pouvoir à M. le maire pour signer tout document et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/006 **Objet : Redynamisation du centre bourg,
Phase 2 -Aménagement de la voirie et du carrefour central –complément de
l'aménagement de la place de l'église**

M. le Maire fait part des propositions complémentaires de l'entreprise EUROVIA, une pour des bordures de récupération et l'autre pour l'aménagement de l'abri bus pour les personnes à mobilité réduite (chaque conseiller en a été destinataire).

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Valide le devis n° FPE-175-2019 en date du 17 juin 2019 d'EUROVIA Bretagne, agence de Saint-Brieuc, La Côte Boto à Ploufragan pour :
 - La fourniture de bordure en granit de récupération pour un montant de 3 500€ HT
 - L'aménagement d'un quai PMR pour un montant de 1 330€ HT.
- Décide d'inscrire cette dépense à l'opération 202 « Redynamisation centre bourg – Phase 2.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions, pour signer le devis et tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/007 **Objet : Redynamisation du centre bourg,
Phase 2 -Aménagement de la voirie et du carrefour central –complément de
l'aménagement de la place de l'église- Parcours Granit**

M. le Maire rappelle :

- que le dossier déposé par la commune a été retenue au titre des appels à candidatures « Dynamisme des Bourgs ruraux ».
- que dans ce projet de « Dynamisme des Bourgs ruraux ». figurait la promotion des granits de Bretagne.
- Que la mise en place de ce parcours granits (16 blocs brutes sélectionnés en carrières) est prévu dans la phase 2.

Il fait part de la proposition de Bretagne Granits, granit de Guerlesquin (chaque conseiller en a été destinataire) qui regroupe les 16 granits de couleurs différentes et d'origine bretonne.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Valide le devis n° 1190373 en date du 11 juin 2019 de la Société Bretagne Granits, granit de Guerlesquin « La Pyrie » 22 100 le Hinglé les granits.

Réunion du Mercredi 26 Juin 2019
2019/006

- Décide d'inscrire cette dépense à l'opération 202 « Redynamisation centre bourg – Phase 2 compte 2188.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions, pour signer le devis et tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/008 **Objet : Redynamisation du centre bourg,**
Phase 3 : Aménagement de la zone de commerce, création d'un commerce de proximité et rénovation/ acquisition d'habitations adjacentes

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du descriptif des travaux et des plans réalisés par M. Christian GICQUEL, 3^{ème} adjoint (absent à la réunion) en charge de ce dossier, descriptif qu'il a intitulé « Descriptif des travaux de rénovation du bâtiment communal formant un îlot central au cœur du bourg ».

Le descriptif et les plans sont repris et commentés point par point.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Valide le descriptif et les plans tel que présentés (l'estimatif des travaux sera présenté lors de la prochaine réunion).

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/009 **Objet : Redynamisation du centre bourg,**
Phase 2 - Objet : Dinan Agglomération – Compétence Assainissement
Tarifs forfaitaires année 2019

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les compétences optionnelles devant être exercées en lieu et place des communes par la Communauté d'Agglomération, et notamment le II – 2° sur l'assainissement des eaux usées ;

Vu l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de transfert des services ou parties de service concourant à l'exercice des compétences qui incombent à la Communauté ;

Vu l'article L.5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, renvoyant aux dispositions de l'article L.5215-27 du même Code, permettant une délégation de la réalisation temporaire de certaines missions dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2016, modifié par arrêtés en date du 27 décembre 2017, approuvant les statuts et compétences de Dinan Agglomération et les compétences définies à l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 6 délimitant les compétences optionnelles exercées par ladite Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n°CA-2017-310 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 novembre 2017, autorisant le Président de ladite Communauté d'Agglomération à conclure des conventions de services avec les communes pour l'exercice de la Compétence Assainissement. Dinan Agglomération est pleinement compétente depuis le 1er janvier 2018 pour l'exercer sur l'intégralité de son territoire.

Dans le cadre de son service d'assainissement en régie, Dinan Agglomération a besoin de l'exercice de certaines missions par les régies communales pour la gestion courante des stations d'épurations (entretien des abords, analyses hebdomadaires autocontrôles) et éventuellement des travaux ponctuels.

Aussi, Il convient de mettre en place une coopération entre la Commune et Dinan Agglomération par le biais d'une convention de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, des prestations ponctuelles pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter la liste des prestations pouvant être effectuées par les agents communaux, au nom et pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement (le choix des prestations assurées par les agents communaux figurera dans la convention de prestation de service) :

Réunion du Mercredi 26 Juin 2019
2019/006

- Le service aux usagers (gestion de la clientèle, facturation)
 - La tonte/le débroussaillage (entretien paysager)
 - La taille de haies
 - Analyses hebdomadaires : autosurveillance
 - Faucardage annuel des roseaux avec désherbage ponctuel des lits
 - Nettoyage du dégrilleur
 - Nettoyage du panier dégrilleur présent dans un poste de relèvement (PR)
 - Intervention exceptionnelle/travaux exceptionnels (20€/heure) sur demande de Dinan Agglomération
- De prévoir un paiement forfaitaire selon le type de mission, comprenant, outre le coût horaire des agents municipaux, le coût du matériel utilisé le cas échéant, comme suit :

	€/heure
Coût horaire tonte	26,00
Coût horaire autres tâches	24,60
Coût horaire d'un agent technique	20,00

	Total
Forfait tonte Lagune grand site	1586 €
Forfait tonte Lagune petit site	975 €
Forfait tonte STEP	585 €
Forfait taille de haies	492 €
Forfait autosurveillance	520 €
Forfait faucardage avec désherbage ponctuel des lits	590 €
Forfait nettoyage dégrilleur	1 560 €
Forfait nettoyage panier dégrilleur dans un PR	780 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de service avec Dinan Agglomération, aux charges et conditions qu'il jugera convenables et notamment celles figurant dans le projet de convention annexée à la présente délibération, comprenant notamment les éléments ci-dessus analysés,
- D'accepter les tarifs forfaitaires ci-dessus indiqués pour la facturation à faire auprès de Dinan Agglomération par règlement semestriel.

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/010 **Objet : Dinan Agglomération**
Compétence optionnelle voirie

M. le Maire rappelle :

- que le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a adopté le 29 octobre 2018 les nouveaux statuts y incluant en compétence optionnelle la voirie.
 - Que sont d'intérêt communautaire les voies situées hors agglomération, présentant les caractéristiques d'une route, être revêtue, dotée d'une fondation correctement dimensionnée et d'un système d'écoulement des eaux adapté.
- Suite à cette première étape, il est demandé aux communes de définir l'intérêt communautaire de la voirie.

M. le Maire fait part de la liste des voies d'intérêt communautaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord :
 - pour que l'ensemble des voies dites de desserte et de liaison situées hors agglomération deviennent d'intérêt communautaire tel qu'elles sont identifiées dans le tableau joint en annexe.
 - pour transférer :

Réunion du Mercredi 26 Juin 2019
2019/006

- à Dinan Agglomération le solde de l'emprunt voirie, contrat n° 10000006916, qui était de 77 871.90 € conformément au tableau d'amortissement de la banque en date du 01 janvier 2019.
- Les immobilisations (travaux sur voirie)
- Pour autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert (procès-verbal de mise à disposition, etc....).

Questions diverses

Réfection rue de la Damiette

M. NEDELLEC, 1^{er} adjoint en charge de ce dossier signale qu'il a reçu 2 devis, qu'il est en attente du troisième.

Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Statue

M. le Maire signale :

- que la SCB Granit de Brandefert a donné son accord pour que la carrière soit exceptionnellement ouverte de 14 h à 15 h le samedi 29 juin afin que les personnes intéressées puissent découvrir l'avancée et le travail réalisé par M. Roger GICQUEL, sculpteur.
- Que la visite sera suivie d'un verre de l'amitié offert par M. Eric HILLION, le responsable d'exploitation de la carrière.
- Que les habitants de la commune ont été invités, un flyer a été distribué dans chaque boîte aux lettres.

Prochaines réunions de conseil : le lundi 15 juillet à 20 h et le lundi 16 septembre à 18 h 30.

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse abordée,

La séance est levée à 21h36.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jérémy DAUPHIN

**Réunion du Mercredi 26 Juin 2019
2019/006**

Intervention de Mme Carole SABOURIN, Présidente de l'Association MILLEPATTES

Adoption du procès-verbal de la précédente

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/001 Objet : **Achats de cages**

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/002 Objet : **Matériel de désherbage alternatif**

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/003 Objet : **Accessibilité – Panneaux PMR**

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/004 Objet : **Maintenance Eclairage Public**

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/005 Objet : **Association Sportive de Languédias Don**

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/006 Objet : **Redynamisation du centre bourg, Phase 2 - Aménagement de la voirie et du carrefour central –complément de l'aménagement de la place de l'église -Avenant n° 1 –Lot n° 1 – Voirie – réseau d'eaux pluviales**

*Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/007*Objet : **Redynamisation du centre bourg, Phase 2 - Aménagement de la voirie et du carrefour central –complément de l'aménagement de la place de l'église- Parcours Granit**

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/008 Objet : **Redynamisation du centre bourg, Phase 3 : Aménagement de la zone de commerce, création d'un commerce de proximité et rénovation/acquisition d'habitations adjacentes**

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/009 Objet : **Redynamisation du centre bourg, Phase 2 -**
Objet : **Dinan Agglomération – Compétence Assainissement -Tarifs forfaitaires année 2019**

Séance du Mercredi 26 juin 2019 – 2019/06/010 Objet : **Dinan Agglomération - Compétence optionnelle voirie**

Questions diverses* Réfection rue de la Damiette*Statue*Prochaines réunions de conseil

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL			